



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Le 10 octobre 2016 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 03 octobre 2016

Présents : PHILIBERT Stéphane-CARAYON Martine-SAYN Pierre-IMBERT Laurent-BRET Rémi-CHOVIN Sonia-MARTIN Pascale-DUMONT Séverine-SANCHEZ Pédro-MOUNIER Eric-CHAPRE Séverine-QUAILLET Christel-GELAIN Jérôme-

Excusés : BRACHET Armelle

Un scrutin a eu lieu, CARAYON Martine et GELIBERT Marie-Danielle ont été nommées pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMPTE RENDU DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Présentation et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} septembre 2016.

PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME-DELIBERATION COMPLEMENTAIRE- DEBAT SUR LES OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION-

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montvendre est couverte par un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 20/12/2001 qui du fait de la caducité du POS à venir, mais également pour répondre à l'évolution des textes législatifs et réglementaires doit être adapté (Loi SRU du 13/12/2000, Loi « Grenelle 2 » du 12/07 2010-Loi « ALUR » du 26/03/2014). Par une précédente séance de conseil en date du 07/12/2015 ayant prescrit un Plan Local d'Urbanisme, les élus ont exprimé la volonté de concevoir un document de planification ambitieux qui prenne en considération les enjeux propres au territoire, mais aussi ceux liés directement à l'ensemble du bassin de vie et impactant le territoire de la commune, notamment en matière d'urbanisation, d'habitat et de transports.

Les objectifs :

- ✚ Habitat-urbanisation
- ✚ Vie locale : tissu économique, équipements, transports et déplacements
- ✚ Environnement, cadre de vie, développement durable.

Monsieur le Maire souligne que la délibération n°2015-DE-056 du 7/12/2015 a été affichée en mairie du 08/12/2015 au 09/01/2016 et qu'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée est à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

L'étude et la réalisation sont confiées au bureau d'étude KAX.

Monsieur le Maire soumet à un nouveau débat du conseil municipal les objectifs poursuivis et

les modalités de concertation, le cas échéant pour y apporter des précisions souhaitées.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire le Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions des articles 153-8 à 153-26 du Code de l'urbanisme et de faire suite au nouveau débat sur les objectifs et de fixer les modalités de concertation.

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AU 01/01/2017

Monsieur SAYN Pierre, adjoint au maire, rappelle que l'instruction des actes d'urbanisme étaient effectués par la Direction Départementale des Territoires (DDT), à compter du 01/01/2017 dans le cadre de la fusion avec Valence Romans Agglo, la Direction Départementale des Territoires n'est plus mise à disposition des communes et de ce fait le Conseil doit décider de confier l'instruction des actes d'urbanisme (Déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme) soit au service communal ou soit au service d'instruction mutualisé déjà existant au sein de Valence Romans Agglo moyennant un coût par dossier et participation fixe à l'année.

Le conseil opte pour confier l'instruction des actes d'urbanisme à Valence Romans Agglo qui est le plus avantageux en terme financier pour la commune.

LOTISSEMENTS-CONVENTION D'ETUDE ET DE MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel d'offres pour l'étude et la maîtrise d'œuvre concernant les lotissements « le pré des lilas » et le « les mûriers », ont répondu Sarl GEOVALLEES, Cabinet DEGUILHEM, SCP REMY-FAURE, la commission d'appel d'offres a retenu la SCP REMY-FAURE géomètres experts de Valence pour un montant de 32 000 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'étude et de réalisation présentée par SCP REMY-FAURE qui est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

REFERENT A LA COMMUNAUTE VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur SERVIAN Bruno, Maire pour représenter la commune au sein de la Communauté d'agglo VRSRA.

CITY-PARK

En partenariat avec la Communauté de Communes de la Raye, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le City-Park est en cours de réalisation, il se situe en zone UAR du Plan d'Occupation des Sols, dans l'enceinte de l'école maternelle, il sera revêtu d'un gazon synthétique, les filets de protection seront de 4 m de hauteur, dans le cadre de la réglementation en matière d'urbanisme, les dimensions sont inférieures aux critères retenus en termes de surface et de hauteur, il n'est pas nécessaire de déposer une déclaration de travaux ou permis de construire. Un arrêté municipal réglementant le City-Park sera rédigé

DEMANDE DE POSE D'UNE TERRASSE EN BOIS DEVANT UNE MAISON DE VILLAGE

Plusieurs critères pour la construction d'une terrasse en bois, la hauteur, l'esthétique, la surface, la durée etc... de ce fait la demande est ajournée et sera discutée en commission cadre de vie le 20 octobre prochain.

DEMANDE DU SERVICE PENITENCIER POUR FAIRE EFFECTUER 180 HEURES DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL

Monsieur le Maire fait part de cette demande du service pénitencier, le conseil souhaite avoir de plus amples renseignements.

COMPTE RENDU TOURNEE CANTONALE CREST 2016

Afin de faire le point sur les subventions départementales, les conseillers départementaux M. SERRET et Mme PARET accompagnés de Mme Laurence ROCHER, coordinatrice, ont effectué leur tournée cantonale.

Afin d'obtenir une aide financière du département, Monsieur le Maire demande d'inscrire les dossiers suivants :

- + Etude de faisabilité salle communale,
- + Extension du commerce
- + Réalisation d'une passerelle sur la rivière Bost pour accéder au plan d'eau
- + Réfection de la chapelle du cimetière ainsi que le parvis.

QUESTIONS DIVERSES

- + Compte rendu de la réunion Enfance-Jeunesse avec Valence Romans Sud Rhône Alpes,
- + La Communauté de Communes de la Raye adressent à chaque conseiller les comptes rendus des réunions.
- + Le Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais porteur du CDDRA est dissout.
- + La Communauté de Communes de la Raye a dénoncé le contrat avec SIGMA pour l'assainissement individuel à compter du 31/12/2016 (SPANC).
- + Deux réunions publiques relatives à la fusion avec l'agglomération
Le 17 novembre à 20 h 00 à Chateaudouble,
Le 29 novembre à 20 h à Montvendre.
- + Les containers tri sélectif : le conseil sollicite des collectes supplémentaires et 4 nouveaux containers seront mis à disposition par la Communauté de Communes de la Raye..
- + Urbanisme : présentation de l'esquisse du projet de lotissement de la famille Sylvestre, 4 lots, quartier la Molle. Plusieurs dossiers sont présentés et transmis au service instructeur à la Direction Départementale des Territoires.
- + Agenda : Média plus dénonce le contrat en ce début d'octobre du fait du manque de partenaires publicitaires.
- + Bulletin municipal : une réunion aura lieu le 9 novembre pour la mise en page.
- + Dates à retenir pour les prochaines réunions du conseil municipal :
14 novembre
12 décembre
16 janvier